



Ma de Neufchâteau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 4 janvier 2025

| Nombre effectif | |
|-----------------|----|
| Légal | 39 |
| En exercice | 39 |
| Présents | 31 |
| Votants | 39 |

Etaient présents :

Simon LECLERC Maire, Philippe EMERAUX Maire délégué, M. ROL, P. BERARD, M. DEMANGEON, JM. ROCHE, C. DAMIANI, JJ. DACUNHA, R. PAUTRAT, A. MARQUES, J. SIMONIN, MF. VALENTIN, M. CHAVAL, MA. HARMAND, C. LAURENT, G. PISANO, D. SEGURA, F. LAMAZE, C. JEANNOEL, C. LEMAIRE, C. GILLET, C. SCHMIEDERER, A. ALBRECHT, H. AURY, A. WEINBISSINGER, D. MONTESINOS, P. COLLE, G. HOCQUARD, JF. MERLIN, F. LOUIS, E. ELHOMSY

Formant la majorité des membres en exercice conformément à l'article 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Conformément à l'article 2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Pouvoirs :

JC. ETIENNE donne pouvoir à P. EMERAUX, S. FARNOCCHIA à C. LAURENT, M. FURGAUT à A. MARQUES, M. GAU-CHWALISZEWSKI à M. ROL, S. HARROY à JM. ROCHE, N. LEONARDI à C. DAMIANI, C. LETOURNEUR à G. PISANO, F. SZATKOWSKI à M. DEMANGEON

Mme Claudine DAMIANI a été élue Secrétaire de séance.

N°16

REANE

Désignation membres représentant la Commune appelés à signer au sein du CA

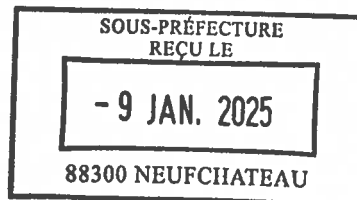
M. le Maire informe que le Conseil d'Administration de la REANE est composé de 11 membres, soit 7 membres représentants de la Commune, 3 représentants des usagers et 1 représentant du personnel.

Considérant que le Conseil d'Administration de les REANE est renouvelé à chaque installation et qu'il convient de désigner les 7 membres représentants de la Commune ;

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de M. le Maire,

A l'unanimité,



DESIGNE les représentants de la Commune pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la REANE comme suit :

1. Simon LECLERC
2. Christophe LAURENT
3. Muriel ROL
4. Martine DEMANGEON
5. Sébastien HARROY
6. Jean-Marie ROCHE
7. Florence LAMAZE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,
Le Maire,



Simon LECLERC.

**Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission au représentant de
l'Etat le 08/01/25 et de sa publication
ou de sa notification le 06/01/25**

Le Maire

